

2. Participation des jeunes à l'enseignement et taux de scolarisation

Un peu plus de deux tiers des jeunes de 2 à 29 ans participent à l'enseignement. Ce résultat est principalement la conséquence de la scolarisation de la presque totalité des jeunes durant 14 ans, de 4 à 17 ans révolus. En outre, en Communauté française, du niveau primaire au niveau supérieur, les écoles attirent des élèves provenant non seulement des pays étrangers, mais aussi des Communautés flamande et germanophone. La mesure des taux de scolarisation par niveau d'enseignement met en évidence l'importance de l'accumulation progressive des retards dans l'enseignement primaire et surtout secondaire. Plus de 29 % des élèves de 19 ans scolarisés sont encore dans l'enseignement secondaire.

Le 1^{er} janvier 2005, la Communauté française comptait un peu moins d'un million et demi de jeunes âgés de 2 à 29 ans¹. Parmi ceux-ci, plus d'un million étaient scolarisés à temps plein. Par rapport à 1991-1992, on relève une croissance de plus de 7 % de cette population scolaire à plein temps et une faible réduction de la population totale résidante de 2 à 29 ans. De ce fait, le taux brut de scolarisation² à temps plein des jeunes de 2 à 29 ans est passé de 62,67 % à 68,95 % en treize ans et demeure supérieur aux taux des deux autres Communautés de l'État fédéral et de la quasi-totalité des pays de l'OCDE³.

Le calcul des taux de scolarisation par âge et par niveau d'enseignement permet de comparer la participation des jeunes de chaque classe d'âge aux différents niveaux d'enseignement et de mettre en évidence l'importance relative des groupes d'élèves et d'étudiants qui, par rapport à un cursus normal, sont en avance d'un an, « à l'heure » ou en retard d'une ou plusieurs années.

De 4 à 17 ans, les taux sont systématiquement supérieurs à 100 % et, à 2 ans, à 3 ans, à 11 ans et à partir de 13 ans, ils sont supérieurs à ceux observés en 1991-1992 (figure 2). Une fois de plus, cette situation met en évidence des migrations d'élèves entre les Communautés belges et les pays étrangers dont les soldes sont non seulement positifs pour la Communauté française mais aussi globalement croissants depuis 1992.

La figure 3 montre que la quasi-totalité des enfants sont inscrits à l'école maternelle à partir de 3 ans. À 5 ans, 2 % ont déjà commencé des études primaires. À 11 ans, une même proportion d'enfants précoces sont inscrits en première année de l'enseignement secondaire.

En revanche, à 12 ans, un enfant sur quatre est toujours en primaire. Un an plus tard, à 13 ans, cette proportion est encore de 4 %. À 17 ans révolus, âge normal de fin d'enseignement secondaire et d'obligation scolaire, les étudiants en avance ne représentent plus qu'un pour cent et demi du total de la classe d'âge. Un an plus tard, à 18 ans, âge d'entrée dans l'enseignement supérieur, le taux de scolarisation à temps plein est de 88 %. Ce taux très élevé n'est cependant que la traduction d'un retard scolaire important puisque plus de la moitié des jeunes sont encore dans l'enseignement secondaire à 18 ans. Le taux d'élèves retardés dans le secondaire se résorbe ensuite lentement mais ne devient négligeable qu'à partir de 25 ans. Notons à ce sujet que 14 % environ des jeunes de 20 ans suivant un enseignement de plein exercice sont encore dans le secondaire.

Avec des taux de scolarisation compris entre 32 % et 50 % pour les jeunes de 18 à 22 ans recensés dans l'enseignement supérieur, la Communauté française occupe une des premières places parmi les pays de l'OCDE. Cette position est due en grande partie au développement de l'enseignement de type court permettant à de nombreux élèves de poursuivre des études supérieures, type d'études qui, dans cette tranche d'âge, absorbe la moitié des étudiants de l'enseignement supérieur.

La comparaison avec l'année 1991-1992 montre aussi une croissance de plus de 20 % des taux de participation à l'enseignement des jeunes de 21 ans et plus. Cette croissance, à partir de 23 ans, est supérieure dans le type court à celle observée dans l'enseignement de niveau universitaire.

1 Voir le tableau de la figure 1.

2 La participation des jeunes à l'enseignement est mesurée par le taux brut de scolarisation dans l'enseignement formel (ordinaire, universitaire, spécialisé et artistique). Afin de répondre aux définitions internationales (EUROSTAT, OCDE), il est également tenu compte de l'enseignement en alternance dans le calcul des taux. Par contre, par manque de données statistiques précises, les élèves en apprentissage (Classes Moyennes par exemple) n'ont pu être recensés. Le taux brut ainsi calculé, le seul à pouvoir être établi en l'absence de données individuelles concernant la totalité de la population, est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée dans une entité territoriale et la population de même âge résidant dans la même entité. Le volume de la population scolaire dépend du nombre de jeunes scolarisables dans l'entité, de leur taux net de scolarisation et, dans une moindre mesure, du solde des migrations d'élèves. Le taux brut de scolarisation intègre ces deux derniers facteurs explicatifs.

L'âge considéré est exprimé en années révolues au 1er janvier. La population totale est celle inscrite au Registre national le 1er janvier. En Région bruxelloise, la population a été répartie linguistiquement selon la clé : 85 % pour la Communauté française / 15 % pour la Communauté flamande

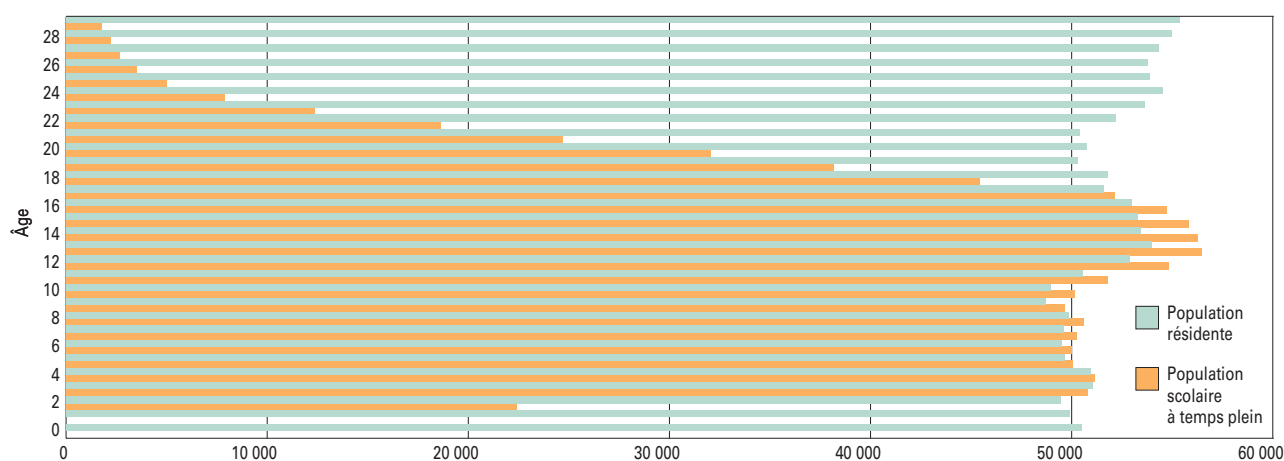
3 En 2002, la Belgique occupait la première place en Europe du classement par pays des taux de scolarisation, mais sans cependant se détacher d'un peloton de tête comprenant les pays nordiques (Islande, Suède, Finlande et Norvège), le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Irlande et la France.

Figure 1. Participation à l'enseignement de 1991-1992 à 2004-2005

Communauté française	Population résidente			Population scolaire			Taux brut de participation 2 à 29 ans
	Total	2 à 29 ans		Total	2 à 29 ans		
	Effectif	Effectif	%	Effectif	Effectif	%	
Année 1991-1992	4 016 273	1 495 923	37,25	942 900	937 465	99,42	62,67
Indice	100,00	100,00		100,00	100,00		
Année 1995-1996	4 051 034	1 470 115	36,29	977 519	968 676	99,10	65,89
Indice	100,87	98,27		103,67	103,33		
Année 1999-2000	4 084 105	1 448 273	35,46	977 317	969 143	99,16	66,92
Indice	101,69	96,82		103,65	103,38		
Année 2004-2005	4 179 167	1 450 901	34,72	1 011 582	1 000 407	98,90	68,95
Indice	104,06	96,99		107,28	106,71		

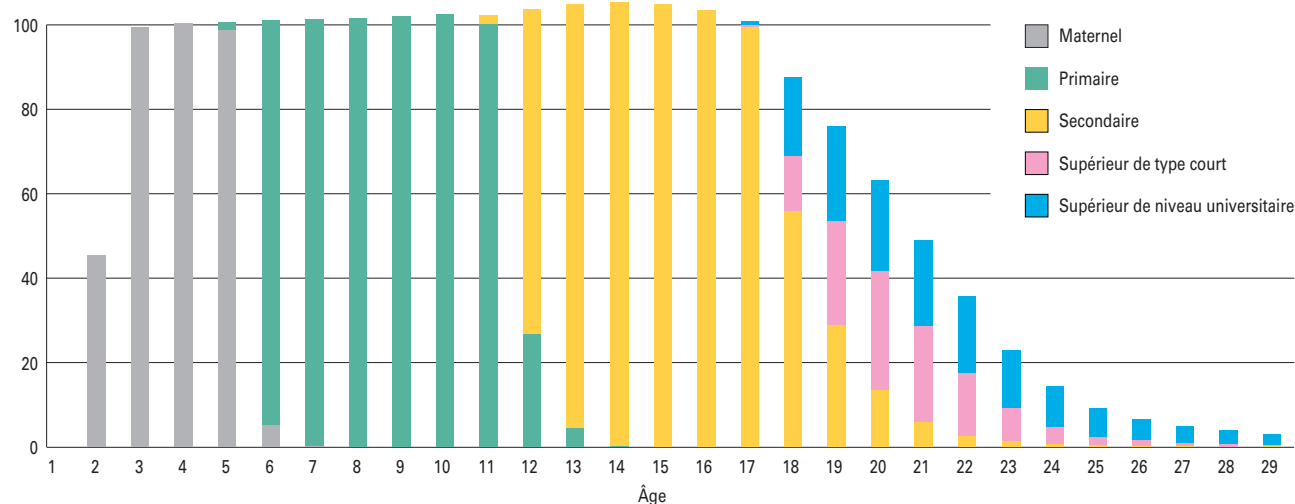
Mode de lecture : en 2004-2005, 1 000 407 jeunes de 2 à 29 ans participent à l'enseignement en Communauté française. Ils représentent 68,95 % de la population résidente de la même tranche d'âge.

Figure 2. Structure par âge de la population de moins de 30 ans en Communauté française en 2004-2005



Mode de lecture : à 3 ans, le 1^{er} janvier 2005, la population résidente totale de la Communauté française était de 51.709 enfants. Au même âge, 50.737 élèves étaient inscrits dans les écoles de la Communauté française.

Figure 3. Taux brut de scolarisation par niveau dans l'enseignement en Communauté française en 2004-2005



Mode de lecture : à 12 ans, 75,6 % des jeunes résidents de la Communauté française sont inscrits dans un établissement secondaire de cette Communauté. Au même âge, 26,2 % le sont encore dans l'enseignement primaire.

(Le taux de scolarisation total de 101,8 % signifie que le nombre d'élèves de 12 ans inscrits dans les écoles de la Communauté française est supérieur au volume de la population âgée de 12 ans résidant sur le même territoire.)